



NAO 2023 - R3

Lors de la réunion du 30 mai 2023, la Direction a présenté ses positions en apportant des réponses à nos revendications.

La Direction a validé:

- le passage du point société à 7,279;
- la revalorisation du salaire mini à 1 790,00€;
- le maintien du salaire net pour les passages au coefficient 270 ;
- l'augmentation du titre restaurant de 7,47€ à 9,20€.
- à minima 10 passages Cadres hors budget;
- à minima 30 passages de coefficients non cadres hors budget;
- l'augmentation de la prise en charge de 20,00€ supplémentaires pour les frais réels d'hébergements à Paris et en province ;
- la revalorisation du budget formation de 180K€ à 250K€ au 1^{er} janvier 2024.

Pour **FO**, le budget formation reste toujours bien insuffisant pour donner accès un développement personnel à toutes et tous les salariés.

En cours de négociation :

Concernant les augmentations, la Direction a proposé:

- Pour les non-cadres :
 - AG de 60€ au 1er janvier 2023;
 - **AI** de 1,7% sans date d'application et sans talon.

Site web:	http://folatecoere.fr/	Email:	syndicat.fo.latecoere@latecoere.aero
		Contacts:	
Stéph	ane Faget	David Castaing	Jean-Michel Couget
06 21 05 17 64		06 35 14 37 72	05 67 73 4373

- Pour les cadres :
 - AI de 4% sans date d'application.

FO reste sur sa position et réaffirme ses revendications :

- AG pour tous de 120,00 € au 1er janvier 2023;
- AI de 2,00% avec talon de 25,00€ au 1er juin 2023 ;

La Direction a refusé:

- l'application grille mini cadres 2023 sur l'année 2023 hors budget ;
- la mise en place du temps travail sur 4 jours ;
- l'augmentation de 1% du budget alloué aux Œuvres Sociales du CSE;

Bien que la Direction ait validé plusieurs de nos revendications, pour **FO**, le compte n'y est pas.

FO déplore le **refus catégorique** de la Direction d'engager un dialogue sur certains enjeux essentiels pour notre organisation. Nous faisons référence à l'application de la grille des **salaires minimums pour les cadres en 2023** hors budget, une proposition qui, bien qu'elle puisse sembler ambitieuse, vise à assurer une équité de traitement avant l'application de la nouvelle convention collective.

En outre, nous avons constaté une réticence marquée à envisager l'instauration d'un **temps de travail de quatre jours**. Cela pourrait pourtant représenter une voie prometteuse vers une meilleure **Qualité de Vie au Travail**.

Ce sont des éléments essentiels d'attractivité et de fidélisation de toute entreprise moderne.

FO fait des revendications supplémentaires :

Des écarts entre nos accords, nos usages et la nouvelle convention collective ont été pointés dont certains sont défavorables pour les salariés.

Ainsi, les acquis sociaux obtenus ces dernières décennies sont en périls. FO souhaite les conserver.

FO demande la création d'un accord entreprise les protégeant.

FO, Notre santé, Nos emplois, Nos salaires, Notre entreprise.

Site web:	http://folatecoere.fr/	Email:	syndicat.fo.latecoere@latecoere.aero		
Contacts:					
Stéph	ane Faget	David Castaing	Jean-Michel Couget		
06 21 05 17 64		06 35 14 37 72	05 67 73 4373		